

SURVEILLANT & PREMIER SURVEILLANT

FO Pénitentiaire a été reçu le 18 Janvier 2021 par le sous-directeur des Ressources Humaines de l'Administration Pénitentiaire afin d'évoquer les dossiers en cours.

Lors de cette rencontre, **FO Pénitentiaire** a été informé de plusieurs nouvelles modalités s'agissant de la mobilité des Surveillants, des Brigadiers, des Premiers Surveillants et des Majors du 1^{er} semestre 2021.

- S'agissant de la mobilité des Surveillants, la publication des résultats prévue initialement le 15 Janvier 2021 sera publiée à la fin du mois de Janvier 2021 (**sous réserve, encore à ce jour**).

- S'agissant des Premiers Surveillants, la publication des résultats de mobilité prévue initialement le 22 Janvier 2021, est reportée à mi-Février 2021 (**sous réserve, encore à ce jour**).

Enfin, le SDRH nous a confirmé l'application de la règle des « 2 ans », pour les Surveillants primo-affectés, qui attendent une mobilité au sein d'un autre établissement de l'administration.

Cette nouvelle règle est applicable depuis la modification statutaire, suite à la signature par l'UFAP-Unsa Justice. **En conséquence, pour ce mouvement de mobilité, les Personnels issus de la 198^{ème} promotion de Surveillants, ne sont pas autorisés à muter.**

UNE FOIS DE PLUS, CES NOUVELLES MODALITÉS PROUVENT QUE L'ADMINISTRATION PEINE À TENIR LA CADENCE !!!

EN ATTENDANT, CE SONT LES PERSONNELS QUI PAYENT LES POTS CASSÉS DE CE NAUFRAGE ANNONCÉ !

FO Pénitentiaire – le 20 janvier 2021